

1106978802

DATE DEPOT :	2011-07-22
NUMERO DE DEPOT :	2011R070172
N° GESTION :	1998D00949
N° SIREN :	322009705
DENOMINATION :	JURIS CONSULTES EN ENTREPRISES JCE
ADRESSE :	103 R LA BOETIE 75008 PARIS
DATE D'ACTE :	2011/06/30
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT D'ADMINISTRATEUR(S)

J.C.E.
JURISCONSULTES EN ENTREPRISES
SELAFA au capital de 74 000 €
Siège social : 103, rue La Boétie – 75008 PARIS
RCS PARIS D 322 009 705

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 30 JUIN 2011

L'an deux mil onze,
Et le trente juin,
A dix neuf heures,

Les actionnaires de la Société J.C.E. – JURISCONSULTES EN ENTREPRISES, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration par lettre en date du 14 juin 2011.

Il a été établi une feuille de présence, émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, à laquelle ont été annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires et les formulaires de vote par correspondance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Stéphane GIBBS, Président Directeur Général.

La Société GRAMOND PARTICIPATIONS, représentée par Monsieur Xavier GRAMOND, actionnaire présent et acceptant, représentant, tant par elle-même que comme mandataire, le plus grand nombre de voix, est appelée comme unique scrutateur.

Monsieur Hugues LEMAIRE est désigné comme secrétaire.

Monsieur le Président constate, d'après la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, que les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance réunissent le quorum requis, et qu'en conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Monsieur le Président constate en outre que la Société GEFCOM, Commissaire aux Comptes, a été régulièrement convoquée et est absente excusée.

Est admise à assister à la réunion sans voix délibérative :

- Mademoiselle Magali CAZES.

SK

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- Les avis de convocation, savoir :
 - la copie des lettres adressées à tous les actionnaires ;
 - la copie et l'avis de réception de la lettre recommandée adressée au Commissaire aux comptes ;
- La feuille de présence de l'assemblée signée par les membres du bureau à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires, et les formulaires de vote par correspondance ;
- Le rapport du Conseil d'Administration ;
- Les statuts de la société ;
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Puis le Président déclare que tous les documents devant, selon la législation en vigueur, être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la date de la convocation à l'Assemblée Générale et que la société a satisfait dans les conditions légales, aux demandes de documents dont elle a été saisie.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du Conseil d'Administration ;
- Proposition de nomination de Monsieur Xavier GRAMOND en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Pierre-Jacques LABARDE, démissionnaire ;
- Proposition de nomination de Mademoiselle Magali CAZES en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Stéphane GIBBS, démissionnaire ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs à conférer pour les formalités.

Puis, le Président présente le rapport du Conseil d'Administration.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RESOLUTION - INFORMATION ET DROIT DE COMMUNICATION DES ACTIONNAIRES

L'Assemblée Générale Ordinaire donne acte au Conseil d'Administration :

- De ce qu'aucune question ni aucun projet de résolution n'a été déposé par les actionnaires ;

- De ce que les dispositions statutaires, légales et réglementaires concernant la communication des documents devant, selon la législation en vigueur, être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la date de la convocation à l'Assemblée Générale.

DEUXIÈME RESOLUTION – NOMINATION DE MONSIEUR XAVIER GRAMOND EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer, à compter de ce jour à minuit, Monsieur Xavier GRAMOND, né le 16 mars 1971 à Bordeaux (33), de nationalité française, demeurant 8 rue Saint-Philippe du Roule à Paris (75008) pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, à savoir une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2015, en remplacement de Monsieur Pierre-Jacques LABARDE démissionnaire.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Xavier GRAMOND, présent, déclare accepter lesdites fonctions qui viennent de lui être confiées et qu'aucun obstacle ne s'oppose à l'exercice desdites fonctions.

TROISIEME RESOLUTION – NOMINATION DE MADEMOISELLE MAGALI CAZES EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer Mademoiselle Magali CAZES, née le 13 juin 1972 à Villefranche de Rouergue (12), de nationalité française, demeurant 13, Villa Croix Nivert à Paris (75015) à compter du 30 juin 2011 à minuit pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017, en remplacement de Monsieur Stéphane GIBBS, démissionnaire.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Mademoiselle Magali CAZES, présente, déclare accepter lesdites fonctions qui viennent de lui être confiées et qu'aucun obstacle ne s'oppose à l'exercice desdites fonctions.

QUATRIEME RESOLUTION – POUVOIRS POUR LES FORMALITES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à son Président ou au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer tous dépôts et formalités nécessaires.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture.

Le Scrutateur
Xavier GRAMON

Le Président
Stéphane GIBBS

Le Secrétaire
Hugues LEMAIRE